

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Burgermeister, Pablo Cruchon, Pierre Vanek, Aude Martenot, Olivier Baud, Françoise Nyffeler, Jocelyne Haller, Christian Zaugg

Date de dépôt : 6 avril 2022

Proposition de motion

Evitons un nouveau drame, pour un renforcement des EPI et une rénovation rapide du foyer de La Combe !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le rôle essentiel joué par les établissements publics pour l'intégration (EPI) dans le domaine du handicap ;
- le déficit structurel des EPI qui provient d'une subvention publique en inadéquation avec les prestations délivrées ;
- le nombre alarmant d'incidents répertoriés chaque année aux EPI ;
- le besoin urgent de 18 ETP supplémentaires pour assurer un encadrement suffisant des cas les plus lourds ;
- la situation alarmante du foyer de La Combe qui nécessite une rénovation en urgence,

invite le Conseil d'Etat

- à financer l'ensemble des 18 postes supplémentaires, nécessaires aux EPI pour permettre un encadrement satisfaisant des cas les plus lourds, d'ici 2023 au plus tard ;
- à assurer un encadrement suffisant pour éviter les incidents violents et réguliers ;
- à adapter la subvention aux EPI dans le prochain contrat de prestations afin de financer l'ensemble des prestations délivrées et de combler le déficit structurel ;
- à s'assurer d'une rénovation rapide du foyer de La Combe.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La situation au sein des établissements publics pour l'intégration (EPI) doit nous interpeller. Alors que l'institution joue un rôle central dans le domaine du handicap, elle n'est pas soutenue par l'Etat de manière satisfaisante pour mener à bien sa mission.

Ainsi, la subvention prévue dans le contrat de prestations ne couvre pas les prestations qui sont délivrées au quotidien. En effet, durant longtemps, le département ne souhaitait ouvrir que des places H (Home) alors qu'il existait un fort besoin pour des places HO (Home Occupation : qui nécessite un encadrement de jour et est donc plus cher). Les EPI ont donc touché des subventions correspondant à des places H, mais dépensé des prestations HO.

Ces dernières années, le Conseil d'Etat a (enfin) consenti à une adaptation de la subvention, grâce à une subvention extraordinaire de 2 millions de francs. Mais nous avons le devoir de nous assurer que le prochain contrat de prestations aura corrigé une situation grotesque qui dure depuis trop longtemps.

Les EPI sont également confrontés à un défi particulier du fait de certains résidents qui exigent un encadrement plus important. Il s'agit de cas de handicap complexes, que les EPI sont souvent les seuls à « accepter » au sein des établissements, en raison de leur mission publique. Ces personnes nécessitent impérativement un accompagnement plus important. Sans un renforcement des équipes, cette situation entraîne nécessairement un sous-effectif dans les autres services avec à la clef de potentielles situations de crise.

Ainsi, mai 2020, les EPI dénombreaient 260 incidents violents durant les six mois précédents. Une situation qui révèle une mise en danger potentielle, aussi bien du personnel que des résidents, que nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps. Le malaise au sein des équipes engendre un taux d'absentéisme important. Or, par manque de moyens, les EPI ne pratiquent un taux de remplacement que de 45 à 50% sur les lieux d'hébergement, ce qui amplifie encore les problèmes. Rappelons que les EPI ont longtemps été les « bons élèves » des politiques d'économies budgétaires. Aujourd'hui, ils en paient le prix. Ce parlement ne peut continuer à prendre un tel risque, et nous devons envoyer un signal politique clair pour un encadrement

satisfaisant aux EPI. L'institution a évalué précisément ces besoins supplémentaires en la matière, qui s'élèvent à 18 ETP.

La situation du foyer de La Combe – principal foyer des EPI – inquiète également. Les bâtiments sont désuets et ont un besoin urgent d'une rénovation totale. Une situation connue par le Conseil d'Etat qui a accepté de participer à hauteur d'un tiers aux 105 millions de francs nécessaires. Cependant, le gouvernement a découvert tardivement que La Combe se situait sur une zone agricole qui nécessitait un déclassement, ce qui a occasionné d'importants retards. Il est désormais urgent d'accélérer le processus pour garantir au plus tôt le début des travaux, ce qui passe par un traitement rapide du projet de loi de déclassement. D'autant plus que l'Etat s'est largement défaussé de ses responsabilités en termes de construction et de rénovation des bâtiments des EPI ces dernières années, l'essentiel étant assuré par des fonds privés.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députées et députés, à voter en urgence cette proposition de motion.